

Commune d'Assens

De: jean-yves.abbet@vd.ch
Envoyé: lundi 6 février 2017 11:41
À: Commune d'Assens; info@andrefleurs.ch; magasin@landiassens.ch
Objet: RC 401 B-P
Pièces jointes: Visio-401 - 2.vsd.pdf; Visio-401 - 1.vsd.pdf

Bonjour Madame, Monsieur,

Attention. Municipalité - Police - Services

Concerne: Fermeture Chemin des Berchères - levée de la mesure d'interdiction d'obliquer à gauche - Commune d'Assens. - RC 401 B-P Echallens - Assens selon demande de Monsieur Eric Comte du Bureau d'Ingénieurs Mosini et Caviezel pour votre information

Remarque: la mesure d'interdiction d'obliquer à gauche (OSR 2.43) sera autorisée uniquement pendant la durée des travaux (travaux à effectuer au plus vite selon météo), dès la fin des travaux cette restriction, ainsi que la limitation de vitesse 60 Km/h sur la RC 401 seront rétablie et supprimée au plus vite,

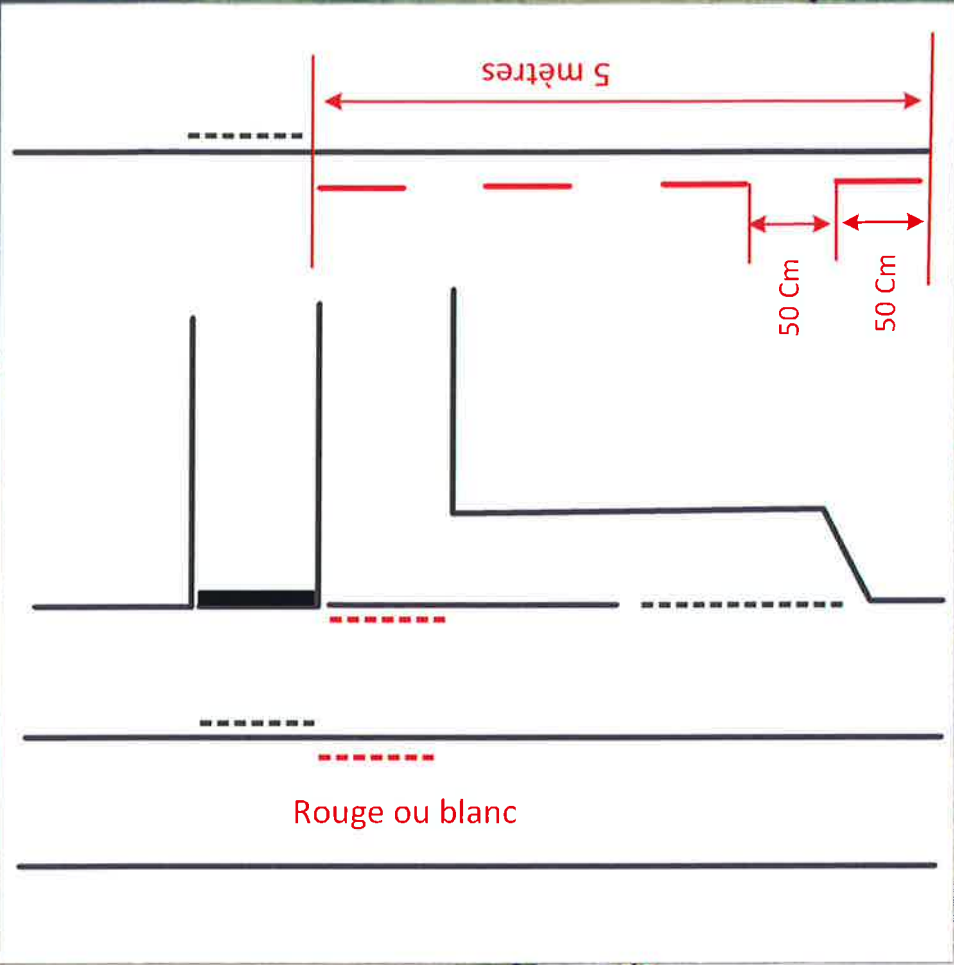
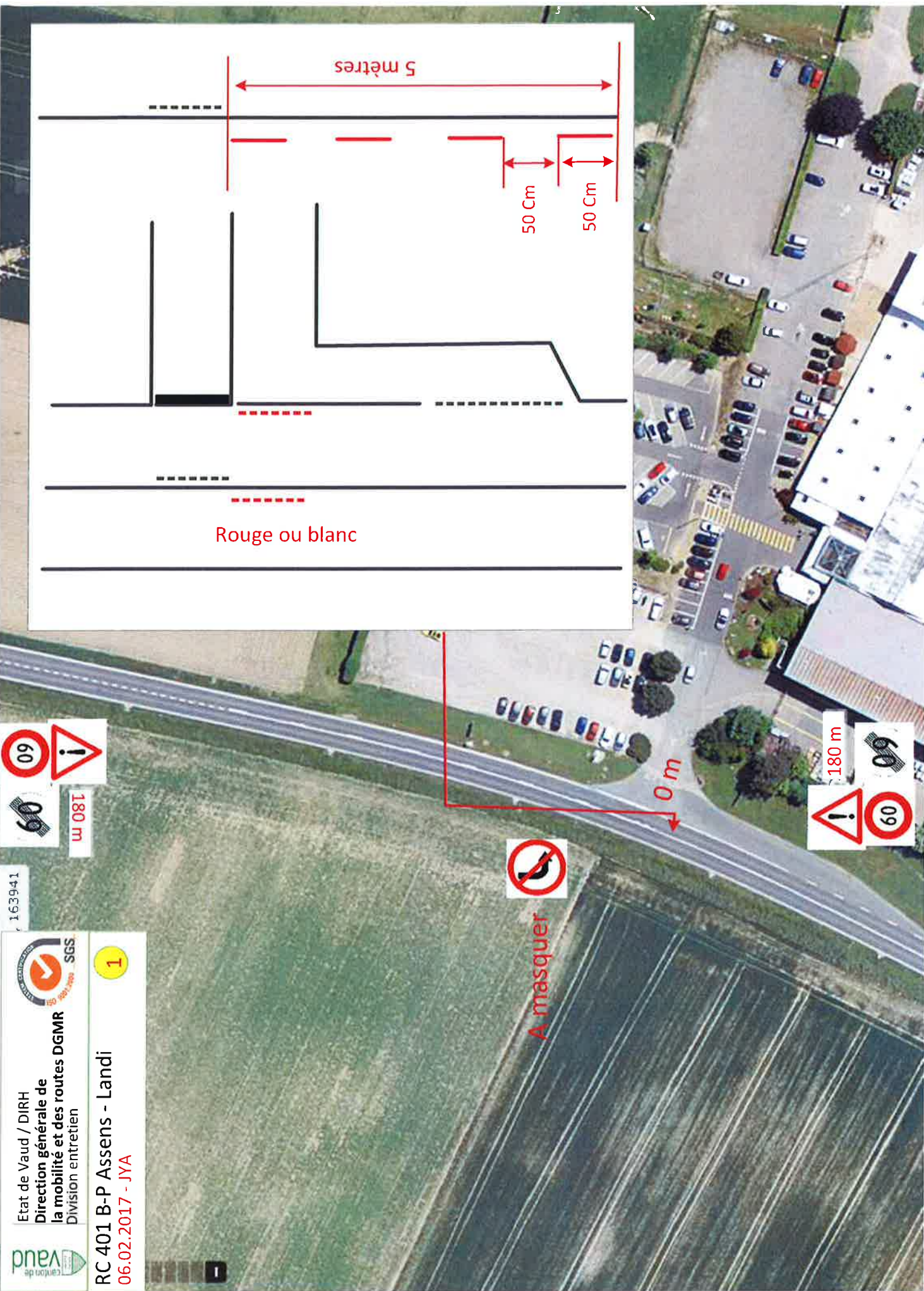
Copie:

Voyer Région Centre, M. Domon
Gendarmerie, CET, Echallens

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-Yves Abbet
Inspecteur signalisation Chantier
Direction générale de la mobilité et des routes
Département des infrastructures et des ressources humaines
Place de La Riponne 10, ch-1014 Lausanne
Tél. +41 21 316 70 66 - Natel +41 79 413 48 86
jean-yves.abbet@vd.ch



163941

60

180 m

180 m

60



A masquer

Etat de Vaud / DIRH
Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Division entretien

1

RC 401 B-P Assens - Landi
06.02.2017 - JYA

RC 401 B-P Assens - Landi
06.02.2017 - JYA

2

